



دائما أقرب

## Direction Opérationnelle des Télécommunications Annaba

REF : DOT23/SDT/DRA/RU/44 /2024

A Monsieur DJAAFRI RAFIK

OBJET : Mise en demeure N°01

Projet : canalisation ODN 200 LOG SOCIAL CHAIBA SIDI AMMAR  
BC N° 230628 du 16/07/2023 & ODS N° 198 du 17/07/2023

Monsieur ;

Dans le cadre du projet de canalisation ODN cité 200 LOG SOCIAL CHAIBA SIDI AMMAR qui vous a été confié par le bon de commande et l'ODS ci-dessus référencés et suite au retard enregistré dans la réalisation des travaux, j'ai le regret de vous mettre en demeure pour que vous acheviez sans tarder le projet en question, à défaut, Algérie Telecom DOT ANNABA se réserve le droit d'appliquer des mesures administratives à l'encontre de votre entreprise conformément aux clauses contractuelles.

Je vous prie d'agréer, monsieur mes salutations

2024 Mo 2 9



Directeur Opérationnel des  
Télécommunications - Annaba

Signé: GAOUAOUI Salim